

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N° 240415AR095CB

Arrêté portant réglementation du stationnement - Place du Général de Gaulle à HONDSCHOOTE

Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande faite par Mme ROTH Marion, DECOR PEINTURE, de réglementer le stationnement face au n° 10 place du Général de Gaulle afin de faciliter des travaux de peinture.
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains,

ARRETE

Article 1° - Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur 1 place de stationnement face au n° 10 place du Général de Gaulle à Hondschoote du Lundi 15 avril au Vendredi 26 avril 2024.

Article 2° - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective dès la mise en place des panneaux par la société en charge des travaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

M. le Garde-champêtre, pour information et exécution.

M. PERCAILLE Jean-Marie, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

Mme ROTH Marion, DECOR PEINTURE, pour information et exécution.

HONDSCHOOTE, LE 15 AVRIL 2024

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON

